

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VILLAINES LA GONAIS

Séance du 23 janvier 2020

L'an deux mil vingt et le vingt-trois janvier à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ODEAU, Maire.

Présents : Mmes Lepron, Bray, Bontemps, Péan, Tuffier, Vadé
Mrs Breton, Blondeau, Mallet.

Absents avec procuration :
M. Bigot donne procuration à M. Blondeau
Mme Breteau donne procuration à Mme Bray

Excusés : Mrs Verrier, Pérot, Pénicaud.

Mme Péan a été nommée secrétaire.

RAR 2019 - DOB 2020.

Monsieur le maire présente les comptes de fin d'année du budget général.

Section Fonctionnement :

Dépenses : 249 015,09 €
Recettes : 452 788,50 €
Excédent : 203 773,41 €

Section Investissement :

Dépenses : 52 970,17
Recettes : 134 451,65
Excédent : 81 481,48 €

Résultat de l'exercice : Excédent : 285 254,89 €

Restes A Réaliser 2019 : 281 931 €

Programme 65 : Cimetière 9 291 €
Programme 66 : Aménagement du bourg (enfouissement et éclairage) 265 640 €
Avance de trésorerie (pour le budget Assainissement) : 7 000 €

Débat d'orientation budgétaire 2020

Section Fonctionnement :

Participation aux écoles : 22 836 €
Participation aux transports scolaires 1 500 €
Subventions associations : idem 2019 ;
à rajouter pour 2020 : Association ESV 300 €
Travaux de voirie : 5 000 €
Réfection façade mur salle polyvalente : 5 000 €
Logement communal travaux d'isolation : 5 000 €

Section d'investissement :

Programme 65 : Cimetière 3 000 €
Programme 67 : Voirie 35 000 €
Programme 71 : Tondeuse 1 400 €

Contrats d'assurance de la commune 2020 :

Monsieur le maire présente au conseil municipal la proposition de Groupama pour les contrats d'assurance 2020 de la commune, les garanties restent inchangées et le montant des 4 contrats s'élèvent à 4 398,86 € décomposé comme suit :

- Véhicule utilitaire Kangoo : coût annuel de 257,71 € TTC
- Tracteur et matériel agricole : coût annuel de 168,77 € TTC
- Mission Collaborateurs et administrateurs : coût annuel de 323,39 € TTC
- Villasur : coût annuel de 3 648,99 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, accepte ses montants et charge Monsieur le Maire du paiement des cotisations.

Assurance personnel communal.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal le contrat d'assurance Groupama, Filiale Cigac pour le personnel avec une date terme au 31/12/2019.

A réception des conditions particulières, le taux de cotisation CNRACL est passé à 5,81% et celui de l'Ircantec à 1,12% de l'assiette de cotisation. Les garanties restent inchangées.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil chargent Monsieur le Maire de toute signature nécessaire au contrat actuel.

Divers :

Fibre Optique : demander de nouvelles propositions à l'entreprise Alquenry pour l'enfouissement chemin de Haute Porte ;

Point sur l'élagage fait et restant à faire par l'entreprise GC Service ;

Elagage des Tilleuls (carrefour des D261 et D99) ;

2 Peupliers à abattre à l'aire de Loisirs ;

Eboulement du chemin « La Mère Dieu » : travaux à prévoir ;

Logement communal : travaux d'isolation à prévoir et remplacement de la porte du garage

Don de 3 objets religieux à déposer à l'Eglise ;

Recensement de la population : 61,5 % de réponses reçues la première semaine ;

Planning de permanence des élections municipales.

L'Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00
Approbation de la séance du 23 janvier 2020; le Maire Michel ODEAU